



CRAZY MOUV' - Saison 2025-2026

École de Danse

Fiche d'Inscription aux Cours Annuels

✉ RENSEIGNEMENTS DE L'ADHERENT ✉

Nom, Prénom : Date de naissance :

Garçon ☐ Fille ☐ Adresse :

Contacts :

Le Responsable légal / Parent :

Autre (préciser) :

Le Pratiquant (le cas échéant) :

☎

☎

☎

e-✉

e-✉

e-✉

Nom :

Nom :

Prénom :

Prénom :

Cours :

Hip Hop

☐ Lundi 17h00-18h00 (Cotiz 1) - Salle Bizet Art

☐ Lundi 18h20-19h20 (Cotiz 1) - Salle Frison Roche

Maryna

☐ Lundi 19h20-20h50 (Cotiz 3) - Salle Frison Roche

☐ Mardi 17h00-18h00 (Cotiz 1) - Salle Jean Vilar

☐ Mardi 18h00-19h30 (Cotiz 3) - Salle Jean Vilar

☐ Mardi 19h30-21h00 (Cotiz 3) - Salle Jean Vilar

☐ Mercredi 15h30-16h30 (Cotiz 1) - Salle Frison Roche

☐ Mercredi 18h45-20h15 (Cotiz 3) - Salle Frison Roche

☐ Mercredi 20h15-21h30 (Cotiz 2) - Salle Frison Roche

☐ Jeudi 17h00-18h00 (Cotiz 1) - Salle Bizet Art

Hip Hop

☐ Vendredi 17h00-18h00 (Cotiz 1) - Le Cube

☐ Vendredi 18h00-19h15 (Cotiz 2) - Le Cube

Richard

☐ Vendredi 19h15-20h45 (Cotiz 3) - Le Cube

Street Contemporain

Maryna

☐ Mercredi 16h30-17h30 (Cotiz 1) - Salle Frison Roche

☐ Mercredi 17h30-18h45 (Cotiz 2) - Salle Frison Roche

Tap Dance/Claquettes - Lynda

☐ Vendredi 19h00-20h00

☐ Vendredi 20h00-21h00 (Cotiz 1) - Salle Frison Roche

J'autorise mon enfant à rentrer seul à mon domicile et dégage de toute responsabilité l'association CRAZY MOUV', dès la sortie de la salle à la fin du cours de l'enfant : Oui ☐ Non ☐

J'autorise gracieusement toute utilisation (y compris internet) des images et vidéos des enfants et de leurs représentations dans le cadre des activités de Crazy Mouv'. (À rayer dans le cas contraire)

Veuillez noter que les informations collectées sont nécessaires à la création de votre dossier d'inscription. Les informations personnelles portées sur ce formulaire sont enregistrées dans un fichier informatisé. Nous ne traiterons ou n'utiliserons vos données que dans la mesure où cela est nécessaire pour la communication des événements proposés par Crazy Mouv', et en cas d'urgence.

✉ RÈGLEMENT ✉

Je règle pour plusieurs pratiquants d'un même foyer : Oui ☐ Non ☐

Le détail du règlement figure sur la fiche d'un autre pratiquant : Oui ☐ Non ☐ préciser :

Quotient Familial (justificatif exigé si <1301): Montant total de l'inscription adhésion comprise : €

Chèques bancaires (possibilité en 3 fois) :

Montant Banque N° de chèque Nom (si différent du pratiquant)

Chèque 1€

Carte "Tattoo"€

Chèque 2€

Chèque 3€

Virement Bancaire ☐

Caution*€

.....€

*si attente justificatif QF ou autre moyen de règlement.

(voir modalités au dos)

Je soussigné(e) Mr./Mme certifie avoir pris connaissance des informations relatives au fonctionnement et aux modalités d'inscription aux animations de l'association CRAZY MOUV' et m'engage à les respecter. En outre, j'autorise les responsables de l'association et les responsables des animations à prendre toutes dispositions en cas d'urgence.

Date :

Signature :

Modalités d'Inscription aux Cours Annuels

Les animations se déroulent sous la responsabilité de l'association CRAZY MOUV'.

Les animations sont encadrées par des animateurs qualifiés. Ceux-ci se réservent le droit de mettre le pratiquant dans le groupe de niveau qui lui apportera les meilleures conditions d'apprentissage et de plaisir dans l'activité. Il pourra également lui proposer un cours supplémentaire de perfectionnement, moyennant un réajustement de la Cotisation annuelle, le cas échéant.

Pour toutes les catégories d'âge : les cours ne seront mis en place que si l'effectif par cours (équilibre financier) est atteint. Il n'y a pas de cours durant les vacances scolaires, CRAZY MOUV' pouvant proposer des stages. Une trentaine de séances est prévue sur l'année (variant selon jours fériés et rythme scolaire).

L'adhésion à CRAZY MOUV' est **obligatoire**. Son coût est fixé forfaitairement à 15 Euros par saison et par foyer.

Pour compléter leur dossier d'inscription, les pratiquants des animations doivent remettre :

- La **fiche d'inscription complétée**, datée et signée ;
- Idéalement **un certificat médical d'aptitude ou de non-contre-indication** à la pratique de la danse, ou à défaut, **une fiche "décharge santé"**, ainsi qu'une fiche sanitaire de liaison (téléchargeables sur notre site).
- **Une assurance responsabilité civile couvrant les risques de la pratique des activités dans le cadre extra-scolaire ou extra professionnel.**
- **Le règlement**, qui peut se faire selon différents moyens de paiement :
 - Carte "Tattoo" ; Chèque bancaire ; Virement bancaire (voir coordonnées RIB ci-dessous) en indiquant bien l'objet du règlement (cours, nom du/des pratiquant/s...). **Il n'y a plus possibilité de régler par chèques ANCV.**
 - Il est possible d'échelonner le règlement par chèques bancaires en 3 fois. Tous les chèques doivent alors être remplis et remis à l'ordre de CRAZY MOUV'. Attention, ne pas antidater les chèques.
 - Des réductions sur les Cotisations annuelles sont accordées pour les pratiquants d'une même famille. CRAZY MOUV' prend également en charge une réduction sur les Cotisations annuelles en fonction du Quotient Familial (sans aide ni subvention extérieure). Pour en bénéficier, une photocopie du QF doit **obligatoirement** être remise, sans quoi le tarif maximum sera appliqué (voir tableaux ci-dessous).

Les inscriptions aux animations ne sont effectives qu'à réception du dossier complet et du règlement intégral, sans quoi la place réservée pourrait être attribuée à un autre adhérent dont le dossier serait complet. **Tout dossier incomplet au-delà des quatre premières séances déclenchera l'envoi d'un courrier ou mail qui notifiera une impossibilité temporaire d'accès aux activités pour le ou les adhérents concernés, jusqu'à la mise à jour COMPLÈTE du dossier.**

Toute inscription engage l'adhérent pour la saison entière. En cas de résiliation, quel que soit le motif et le Quotient Familial, pour chaque pratiquant les modalités d'indemnisation sont les suivantes :

- Aucune retenue ne sera effectuée au terme des séances d'essai pour les nouveaux adhérents ; toutes les pièces seront détruites ou restituées sur demande (dossier d'inscription et règlement).
- Aucun remboursement ne sera effectué au-delà des séances d'essai, ni après la remise d'une attestation de paiement, sauf décision exceptionnelle du CA de l'association.

Montants des Cotisations annuelles des cours pour la saison 2025-2026

ADHESION ANNUELLE OBLIGATOIRE : + 15 € / FOYER (A AJOUTER AU TOTAL DES COTISATIONS APRES REDUCTION)

Montant du Quotient Familial :	≤300	301-500	501-700	701-1000	1001-1300	≥1301
Cotiz 1	75€	115€	130€	155€	180€	190€
Cotiz 2	85€	130€	145€	180€	210€	220€
Cotiz 3	95€	150€	165€	200€	235€	250€

Réductions accordées pour plusieurs adhérents d'un même foyer, sur le montant total des cotisations	2 adhérents	3 adhérents	4 adhérents	5 adhérents
	5%	10%	20%	30%

Exemple de tarification pour 2 pratiquants d'un même foyer, avec un cours au tarif Cotiz 1, un cours au tarif Cotiz 3, et un QF de 750 :
Montant à régler = (145€ + 190€) - 5% + 15€ d'adhésion par foyer = 333,25€

Coordonnées pour virement bancaire : RIB LCL Crolles : 30002 02671 0000070378M 81
IBAN : FR71 3000 2026 7100 0007 0378 M81 - BIC : CRLYFRPP